

Journal des traducteurs Translators' Journal

Allocutions et rapports

Volume 3, numéro 1, 1er trimestre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061463ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061463ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1958). Allocutions et rapports. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 3(1), 46–51. <https://doi.org/10.7202/1061463ar>

RUBRIQUE DE LA STIC

VIE DE LA STIC :

¶ *LA SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS & INTERPRÈTES ÉTENDRA SON ACTIVITÉ À TOUT LE PAYS* ♦ *M. ÉMILE BOUCHER EST RÉÉLU PRÉSIDENT LORS DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE.*

M. Emile Boucher, traducteur en chef au ministère fédéral du Commerce, a été réélu président de la Société des traducteurs et interprètes du Canada, à la deuxième assemblée annuelle, qui s'est tenue le 31 janvier à l'Université d'Ottawa.

La Société, qui comptera bientôt 150 membres dans l'Ontario et le Québec et qui se propose d'étendre graduellement son activité à tout le pays, s'est donné quatre vice-présidents : MM. Augustin Potvin, traducteur en chef au ministère des Affaires extérieures; Jean-Paul Vinay, directeur de la Section de linguistique de l'Université de Montréal; Fernand Beauregard, président de la Corporation des traducteurs professionnels du Québec, et Markland Smith, traducteur en chef au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. MM. Jacques Paris, traducteur à la Statistique, et Alcide Saumure, traducteur au Commerce ont été réélus respectivement secrétaire et trésorier. L'élection des conseillers a donné les résultats suivants : Mlle Denise Lanoix, traductrice au Travail; M. Henriot Mayer, chef de la traduction aux Débats de la Chambre des Communes; M. Ephrem Boudreau, chef de la traduction au ministère fédéral de l'Agriculture; M. Hervé Bernard, chef de la traduction au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; M. Pierre Benoit, chef de la traduction à la Banque du Canada; M. Frédéric Phaneuf, chef de la traduction aux chemins de fer Nationaux du Canada à Montréal; M. Massue Belleau, traducteur aux lois à Ottawa; M. Donald Sinclair, traducteur au Conseil national de recherches.

¶ *LA COTISATION ET LE JOURNAL DES TRADUCTEURS*

Après une discussion à laquelle ont participé la plupart des membres, l'assemblée a décidé de porter à \$7. la cotisation des membres titulaires, celle des membres associés restant à \$2. Les membres titulaires auront droit au *Journal des Traducteurs*, organe d'information et de recherche dans les domaines de la traduction et de l'interprétation. La Société, par l'entremise d'un comité que désignera son Conseil, sera appelée à participer à la rédaction de cette méritante revue, dont le directeur est M. Jean-Paul Vinay.

¶ *ALLOCUTION DU PRÉSIDENT ET RAPPORTS ANNUELS*

Pour que les intéressés soient bien au courant de la situation, nous croyons utile de reproduire l'allocution du président, M. Boucher, ainsi

que de substantiels extraits des rapports annuels présentés par le secrétaire, M. Paris, le président de la Commission des relations extérieures, M. Antoine Sauvé (qui, pour motifs de santé, a décliné une vice-présidence cette année), et le président de la Commission de recrutement, M. Bernard.

M. BOUCHER :

Notre assemblée annuelle marque la fin d'une première étape dans la vie de notre Société. Elle nous offre l'occasion de nous arrêter un instant pour faire le point, dresser l'inventaire du travail accompli et projeter un peu dans l'avenir l'activité passée et les tendances actuelles.

L'année qui vient de se terminer a été, je crois, une année fructueuse pour l'organisation de notre profession. A pareille date, l'an dernier, votre Société tenait sa première assemblée annuelle et choisissait son premier conseil d'administration. Un peu plus tard, un nouveau groupement, la *Corporation des traducteurs professionnels du Québec*, prenait naissance. Cette corporation s'est par la suite affiliée à votre Société.

Enfin, au cours de l'automne, l'Association technologique de langue française d'Ottawa se muait en une *Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa* et prenait un caractère plus spécifiquement professionnel. A l'heure actuelle, des pourparlers sont engagés entre les deux sociétés, celle d'Ottawa et celle du Canada, en vue de l'affiliation de la première à la seconde.

Dès sa première réunion, votre nouveau conseil a formé des commissions ou comités afin de répartir la tâche qui s'imposait. Ces comités et commissions sont les suivants : *Recrutement* : MM. Hervé Bernard (président), Markland Smith et Alcide Saumure; *Relations extérieures* : MM. G.-A. Sauvé (président), Jacques Gouin et Jacques Paris; *Etude relative à un service de documentation* : M. Hervé Bernard (président), Mlles Freeman et J. Bourque et M. Massue Belleau; *Responsable de Babel et du Journal des Traducteurs* : M. Augustin Potvin; *Normes* : M. E. Boudreau (président) et MM. H. Mayer et J.-P. Vinay; *Admission* : MM. H. Mayer (président), E. Boudreau et J.-P. Vinay. Nous avons également nommé un jury d'examen relativement à une demande d'admission.

Tous ces comités ou commissions ont travaillé ferme sans parvenir, de leur propre aveu, à accomplir la tâche qu'ils s'étaient tracée.

Cependant, aujourd'hui, nos cadres se sont élargis. Ils s'étendent maintenant de Montréal à Toronto et bientôt jusqu'à Winnipeg.

L'an dernier, à pareille date, la profession de traducteur comme telle n'était aucunement organisée. Se déclarait traducteur qui voulait et qui arrivait à convaincre un employeur souvent en réduisant le prix plutôt qu'en améliorant la qualité du travail.

Aujourd'hui, la situation ne s'est guère améliorée, mais au moins deux organismes ne reconnaissent comme traducteurs que les personnes dont la compétence minimum a été établie, et une troisième est en voie de faire la même chose. Evidemment, la profession n'est pas encore fermée et il ne saurait être question qu'elle le soit. Cependant, comme dans le cas des comptables, par exemple, il est possible de nous imposer aux employeurs par la qualité de notre travail. Cela exigera la collaboration de tous nos membres, le désir de se perfectionner individuellement et collectivement. Peut-être y aurait-il lieu de choisir un titre qui pourrait s'ajouter à notre nom comme celui de C.A., C.P.A., de C.G.A. dans le cas des comptables, afin d'attester d'un certain minimum de compétence. En tout état de cause, notre grand moyen d'action, pour l'instant, est de travailler à nous faire reconnaître par la qualité de notre travail.

Votre Conseil s'est efforcé de donner l'exemple de l'harmonie par ses bonnes relations entre ses membres et avec les autres groupements de traduction. Aucune difficulté réelle ne s'est présentée avec la Corporation des traducteurs du Québec. Chaque groupement garde son autonomie complète et chacun est animé du désir de collaborer avec l'autre en vue du bien commun des deux et de la profession.

Lorsqu'il s'agit de la Société d'Ottawa, la situation est un peu différente. Là,

il y a danger de chevauchement ou de double emploi au cours d'une période particulièrement difficile de rajustement. Toutefois, de l'avis de votre Conseil, chaque société a son rôle particulier à jouer, l'un sur le plan local ou provincial, l'autre sur les plans national et international.

Sous ce dernier rapport, il me faut signaler que du consentement des deux sociétés en cause, soit la Société du Canada et celle d'Ottawa, la FIT a été avisée d'une demande à l'effet que la Société du Canada remplace l'Association technologique comme représentante officielle du Canada à la Fédération internationale. Cette demande est acceptée en principe, et elle le sera officiellement selon toute probabilité d'ici quelques mois.

Nous croyons que les difficultés apparentes que peut poser la co-existence de deux sociétés n'est que passagère, et que bientôt chacune évoluera dans le sens qui lui est propre. L'Association d'Ottawa continuera son beau rôle et restera digne de son glorieux passé, alors que la Société du Canada pourra, après avoir aidé à la formation de sociétés ou de groupements provinciaux, se consacrer davantage aux questions d'ordre général.

Il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir, dont le premier est sans doute le recrutement de tous les traducteurs canadiens dans un même organisme. Cependant, il ne fallait pas trop attendre de la première année, surtout dans un domaine où les autres pays n'offrent guère de modèle. M. Edmond Cary, secrétaire général de la FIT, a laissé entendre à votre Conseil au cours d'une visite l'été dernier, que l'organisation des traducteurs était au Canada aussi avancée, sinon davantage, que dans la plupart des autres pays.

L'année qui commence sera une autre année décisive et votre Conseil compte sur la collaboration de tous. Il est nécessaire de profiter de l'importance reconnue de la traduction pour donner à nos compatriotes un travail qui fera honneur à la profession et aux langues employées.

*
* * *

M. PARIS :

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que le secrétaire "comparaît" aujourd'hui devant ses collègues pour leur présenter le premier rapport annuel de la STIC. L'orientation première imprimée à un organisme est si importante et les moyens d'action, parfois si limités. A vous de juger si vos mandataires ont bien mérité de la cause.

Au cours de 1957, la Société a tenu trois assemblées générales. La première (25 janvier 1957) a procédé à l'élection du premier conseil de la Société. La deuxième (10 mai 1957) a établi des normes temporaires devant régir la conduite de la Commission d'admission, et la troisième (28 septembre 1957) avait à son programme un déjeuner, suivi d'une causerie de M. Paul Gouin, conseiller technique auprès de l'Exécutif provincial du Québec.

Tous savent que la vie d'une société est tributaire de l'activité de son Conseil. Le bureau de direction de la STIC n'a pas failli à son devoir. Fidèle aux statuts, il s'est réuni régulièrement chaque mois pour compter douze réunions au cours de l'année écoulée.

Le premier besoin d'une société naissante est de recruter des membres. Quand il s'agit de société professionnelle, particulièrement, il faut d'abord établir des normes d'admission. Un comité des normes a donc été créé, composé de M. E. Boudreau, président, et de MM. Mayer et Vinay, et les normes suivantes ont reçu l'approbation de l'assemblée générale : 1) sont admissibles les traducteurs des classes 4 et supérieures qui relèvent du Bureau fédéral des traductions; 2) sont admissibles les personnes exerçant la profession de traducteur ou d'interprète, ainsi que les traducteurs des classes 2 et 3 relevant du Bureau fédéral des traductions, soit sur la foi d'une maîtrise en traduction ou diplôme universitaire équivalent, soit sur attestation, par deux titulaires de la Société, que le candidat est compétent et possède au moins trois années d'expérience en traduction ou interprétation. 3) Si le candidat n'a pas établi son admissibilité à la satisfaction de la Commission d'admission, celle-ci pourra recommander au Conseil la tenue d'un examen du niveau de celui que fait subir la Commission fédérale du service civil aux can-

didats à la position de traducteur classe 2. — L'examen peut, le cas échéant, être remplacé par l'étude de travaux de traduction personnelle soumis par le candidat.

Le recrutement constitue la première préoccupation de toute association, surtout naissante. Le Conseil, à cette fin, a donc institué une commission composée de M. H. Bernard, président, et de MM. Smith et Saumure. Cette commission a fait photocopier des extraits des statuts et règlements, les normes d'admission, et des circulaires aux universités, gouvernements et entreprises, et à des particuliers. Ces dossiers ont été expédiés à qui de droit et des réponses, parvenues du Québec de l'Ontario, des Maritimes et de l'Ouest, sont venues récompenser l'effort de la Commission de recrutement. La Société compte aujourd'hui 131 membres titulaires et 5 membres associés.

Le Règlement prévoit l'établissement d'une Commission d'admission, chargée d'étudier, d'après les normes, les demandes d'admission et de faire des recommandations au Conseil. Vos administrateurs ont donc nommé MM. H. Mayer (président), E. Boudreau et J.-P. Vinay membres de cette commission. Au cours de l'année écoulée, une quinzaine de demandes ont été étudiées. Plusieurs candidats ont été acceptés, et certains ont été éliminés. Chaque membre du Conseil peut attester du sérieux apporté par les commissaires à ce choix des membres compétents.

La STIC veut grouper les traducteurs et organiser leur profession. Or, puisque la Constitution du Canada réserve aux provinces le domaine de l'organisation professionnelle, la Société se devait d'encourager l'établissement de groupes professionnels de traducteurs dans les provinces. A cette fin, le Conseil a créé une Commission des relations extérieures, composée de MM. G.-A. Sauvé (président), J. Gouin et J. Paris. Par suite des efforts de ces commissaires, la STIC a affilié la *Corporation des traducteurs professionnels du Québec*, provoqué la transformation constitutionnelle de l'*Association technologique de langue française d'Ottawa* et commencé les négociations d'affiliation de cette dernière. Mil neuf cent cinquante-huit verra également l'étude de l'affiliation de l'*Institut de traduction de l'Université de Montréal*.

L'activité de votre Conseil s'est encore portée sur une foule de petits détails qui paraissent de minime importance, mais revêtent cependant un caractère de nécessité à la bonne marche d'une société. Au cours de 1957, le Conseil a fait fabriquer le sceau officiel de la Société, imprimer la papeterie, photocopier la charte, les statuts et règlements, traduire en anglais ces mêmes documents, imprimer des cartes de membre et un certificat de membre titulaire. Les certificats et cartes seront postés en février à chaque membre en règle. Pour sa part, le secrétariat a veillé à la correspondance et pris soin des archives en devenir. Au cours de l'année, le secrétaire a reçu 63 lettres et en a envoyé 101, soit une moyenne hebdomadaire de plus d'une lettre reçue et de près de deux lettres envoyées. Cette statistique n'inclut pas les avis de convocation pour chaque réunion du Conseil ou de la Société.

Enfin, deux autres projets sont encore à l'étude, et nul doute qu'ils pourront se réaliser dans un avenir prochain. Il s'agit d'une revue nationale pour les traducteurs canadiens et d'un Service de documentation. Un comité, composé de MM. A. Potvin et L. Bilodeau, a été chargé d'étudier la question de la revue des traducteurs. Quant au Service de documentation, un comité présidé par M. H. Bernard et formé aussi de Mlles J. Bourque et A. Freeman et de M. Massue Belleau en a étudié la possibilité et le fonctionnement. Selon le comité, un tel service est possible et ses fonctions seraient a) de dresser un fichier de documents et ouvrages utiles aux traducteurs et interprètes; b) de communiquer aux membres la documentation ainsi compilée; c) d'établir des relations soutenues avec diverses sources d'information (organismes internationaux, maisons d'édition); d) d'effectuer des échanges de documentation avec d'autres organismes nationaux, étrangers ou internationaux; e) de constituer une documentation à l'usage du Service (revues, périodiques, glossaires, bulletins des maisons d'édition).

*

* * *

M. SAUVÉ :

La Commission des relations extérieures, créée avant tout pour prendre contact avec les sociétés de traducteurs existantes ou pour jeter, au besoin, les bases

de nouveaux groupes régionaux ou locaux de traducteurs, a jugé opportun de s'intéresser d'abord aux traducteurs professionnels.

La Commission a proposé deux sortes d'affiliations, l'une dans le sens strict ou d'intégration, et l'autre dans le sens large ou d'association. Dans le premier cas, la société affiliée devient à toute fin pratique une succursale de la STIC, et les membres de cette filiale deviennent automatiquement membres titulaires ou associés de la STIC. Dans le second cas, la société affiliée garde son autonomie entière, mais se fait représenter sur les plans national et international par la Société des traducteurs et interprètes du Canada; les membres de cette filiale sont de droit membres associés de la STIC.

Comme l'affiliation constituait une aventure pour une association naissante comme la Société des traducteurs et interprètes du Canada, la Commission des relations extérieures a voulu procéder par étapes. Il a donc été décidé qu'en premier lieu on n'étudierait que l'affiliation des sociétés de traducteurs professionnels. En conséquence, des négociations d'affiliation ont été entamées avec l'ancienne Association technologique de langue française d'Ottawa et la nouvelle Corporation des traducteurs professionnels du Québec.

Les membres de la Commission se sont rendus deux fois à Montréal pour prendre contact avec les traducteurs. D'autre part, les délégués de la Corporation sont venus négocier à Ottawa même et, de ces délibérations, est sorti un mémoire de convention qui a été ratifié par les deux Conseils intéressés. La signature de la convention a eu lieu le 31 octobre 1957.

Pour faciliter l'affiliation de l'Association technologique de langue française d'Ottawa, la Commission a suggéré une modification du nom et des statuts de ladite association. Ces modifications ont été approuvées par l'assemblée générale de l'A.T.L.F.O. le 18 septembre 1957. Désormais, l'Association technologique de langue française d'Ottawa sera connue sous le nom de *Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa*. La consécration dans les textes d'un fait acquis déjà depuis plusieurs années devrait faciliter l'affiliation à la STIC. D'ailleurs, la STIO a déjà en principe, lors de son assemblée générale du 6 juin 1957, accepté l'affiliation et renoncé, en faveur de notre Société, à son droit de représentation sur le plan international. En décembre 1957, la Commission s'est jointe à l'exécutif de la STIO pour discuter des modalités d'affiliation. Un projet de convention a été rédigé et soumis à l'étude des conseils des deux Sociétés intéressées.

Une troisième demande d'affiliation a été présentée à notre Société par l'*Institut de traduction de Montréal*. Nous nous ferons un devoir et un plaisir de nous aboucher au plus tôt avec cette institution pour négocier l'affiliation de l'Institut à la Société des traducteurs et interprètes du Canada.

Fondée il y a à peine un an, la Société des traducteurs et interprètes du Canada comptera donc sous peu trois sociétés affiliées et, avant longtemps, — nous l'espérons, — toutes les associations de traducteurs au Canada seront groupées dans un organisme commun, la SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DU CANADA.

*
* *
*

M. BERNARD :

La Commission de recrutement, créée par le Conseil le 27 février 1957, se compose de MM. Émile Boucher, président de la Société, Alcide Saumure, trésorier, Markland Smith, conseiller, et du soussigné comme président de la Commission.

La première étape de notre travail a consisté à rassembler la documentation de départ : Statuts et règlements, recommandations du comité des normes, liste des membres de la Société, liste des traducteurs au service de l'Etat, liste des universités du Canada, liste d'entreprises commerciales diverses.

La deuxième étape a consisté à compléter cette première documentation par la traduction de la formule de demande d'adhésion, d'un extrait des statuts et des normes d'admission.

Nous avons ensuite rédigé, en français et en anglais, des lettres-circulaires à l'intention des universités, des journaux d'expression française, des administrations

provinciales, de diverses entreprises commerciales (banques, compagnies d'assurance, fabriques d'automobiles, grands magasins de vente sur catalogue) et à l'intention des particuliers. Toutes ces lettres-circulaires ont été photocopiées.

Notre Commission a alors étudié la liste des traducteurs fédéraux admissibles et fait appel à la collaboration d'un membre de chaque service fédéral de traduction pour renseigner leurs collègues et les inviter à présenter une demande d'admission. Nous saisissons cette occasion de remercier ces collaborateurs bénévoles qui ont amené à la Société plusieurs membres nouveaux.

Nous avons enfin rédigé et fait photocopier des cartes en vue de constituer un fichier des membres. Quant à la constitution du fichier en question, le mérite en revient à M. Saumure.

Après la formation de la Commission d'admission, à laquelle incombait la tâche de donner suite à nos efforts par l'admission de nouveaux membres, la Commission s'est occupée de dresser des modèles de cartes de membres et de certificats de membre titulaire, modèles qu'il a présentés au Conseil pour étude.

Les membres de notre Commission, ayant dû s'occuper de documentation et d'organisation à la période la plus favorable au recrutement, n'ont pu faire de sollicitation méthodique avant la saison des vacances et diverses circonstances les ont empêché d'entreprendre ce travail à l'automne.

A titre de président de cette Commission, je tiens à remercier mes confrères de leur bienveillante collaboration ainsi que tous ceux qui nous ont aidé dans notre tâche.

*
* *
*

¶ AUTRES DÉTAILS

Le trésorier, M. Saumure, a présenté le rapport financier de 1957 et les prévisions budgétaires pour 1958. Ces prévisions indiquaient nettement la nécessité d'augmenter la cotisation. M. Boudreau a donné un bref aperçu des travaux de la Commission des admissions qui, sous la direction de M. Mayer, a abattu beaucoup de besogne au cours de l'année. M. Marcel Paré, publicitaire bien connu de Montréal, a proposé que la prochaine réunion trimestrielle de la Société prenne la forme d'un buffet. M. Potvin, enfin, a exprimé l'espoir que cette réunion soit une manifestation de force et de solidarité.



TRIBUNE LIBRE

¶ Orientation de nos sociétés de traducteurs et interprètes :

Il existe maintenant dans la capitale canadienne une nouvelle société de traducteurs munie d'une charte fédérale, la *Société des traducteurs et interprètes du Canada*.

L'organisation, à Paris, il y a quelques années, de la *Fédération internationale des traducteurs*, eut pour conséquence de souligner que le Canada n'avait pas d'as-